BERECHIT 5775

n°239

CHAVOUA TOV

Feuillet hebdomadaire
www.torah-box.com

Dédié à la réussite spirituelle et matérielle
de M. Alain Bitton

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

D.ieu crée le monde en six jours.

Le premier jour, Il crée l'obscurité et la lumière. Le deuxième jour, Il forme les cieux, divisant les «Eaux supérieures» des «Eaux inférieures». Le troisième jour, Il place les frontières de la terre et de la mer et fait sortir de la terre les arbres et la verdure. Le quatrième jour, Il fixe la position du soleil et de la lune, qui auront pour fonction de permettre la mesure du temps et d'éclairer la terre. Les poissons, les oiseaux et les reptiles sont créés le cinquième jour; les animaux de la terre, puis l'être humain, sont créés le sixième jour. D.ieu cesse tout travail le septième jour, et le sanctifie comme jour du repos, le Chabbath ; D.ieu forme le corps humain à partir de la poussière de la terre et insufle dans ses narines «une âme de vie»

À l'origine, l'homme est une personne unique; mais décidant qu' «Il n'est pas bon que l'homme soit seul», D.ieu prend un «côté» de l'homme, forme une femme, et les unit.

Adam et Eve sont placés dans le jardin d'Éden et reçoivent le commandement divin de ne pas manger de «L'arbre de la connaissance de bien et du mal». Le serpent persuade Eve de passer outre l'interdit et elle partage le fruit interdit avec son mari. A cause de leur péché, il est décrété que l'homme éprouvera la mort, retournant au sol duquel il a été formé et que tout gain ne viendra que par la lutte et les dificultés. L'homme est chassé du jardin d'Eden. Eve donne naissance à deux fils, à Caïn et à Abel.

Caïn se dispute avec Abel et le tue. D.ieu punit son crime en décrétant qu'il sera, pour le restant de ses jours, un vagabond sans racines. Un troisième fils naît à Adam, Cheth, dont le descendant dans la dixième génération, Noé, est le seul homme juste dans un monde corrompu.

UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Derrière un interdit de la Torah, il y a un fossé

Béréchit (1, 26) : «Et Dieu dit : faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance»

Quand Moché écrivait la Torah, il écrivait ce qui s'était passé chaque jour. Quand il arriva au verset : «Faisons l'homme», il dit : «Maître du monde, pourquoi donnes-Tu un prétexte aux incroyants (qui vont interpréter que les anges ont aidé le Saint béni soit-Il dans la création du monde) ? Il lui dit : «Ecris ! -, pour t'enseigner que le grand doit prendre conseil du petit»

Le 'Hafets 'Haïm en a expliqué la raison : celui qui veut se tromper, aucune modification ne lui servira à rien. Et même s'il était écrit : «Je vais faire l'homme», il se tromperait aussi. C'est pourquoi nous ne modifions pas une expression si nous devons en apprendre une façon de se comporter, car un comportement digne est un préalable à la Torah.

Le gaon Rabbi Israël de Salant a donné à ce propos une parabole : Il y avait un roi qui avait envoyé un ministre en mission auprès d'un autre roi, en le prévenant que si les ministres de l'autre Etat lui demandaient de faire un pari avec eux, il ne devait pas le faire. Le ministre promit et partit pour sa mission. Avant qu'il rentre dans son pays, les autres ministres lui dirent : «Vous êtes bossu, monsieur». «Absolument pas ! Je n'ai jamais été bossu» répondit-il. «Parions», dirent les ministres. Nous vous donnerons un million de pièces d'argent si vous n'êtes pas bossu». Certes, le ministre se rappela de la mise en garde du roi, mais il se dit tout de même qu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur les résultats du pari, donc qu'il n'y avait aucune raison de le refuser, étant donné qu'il allait ainsi enrichir le Trésor du roi. Il paria donc avec eux, ils le déshabillèrent et convinrent qu'il n'était pas bossu. Il reçut l'argent qu'il avait gagné et rentra dans son pays de très bonne humeur. En arrivant devant le roi, il lui raconta son pari.

Alors, le roi lui dit : «Quand je vous ai mis en garde, je savais ce que je faisais. Les ministres de ce pays avaient parié avec moi une somme cent fois plus élevée que celle que vous avez gagnée, qu'ils réussiraient à vous déshabiller complètement. A présent, certes vous avez gagné un million, mais moi j'ai perdu quatre-vingt-dix-neuf millions à cause de votre trop grande hâte.»

La morale est claire : si quelqu'un se figure que malgré les mises en garde de la Torah, la chose interdite lui sera extrêmement profitable, il faut lui dire : ce même profit que vous y voyez, la Torah l'a déjà pris en compte à l'avance. Et si elle a malgré tout interdit, c'est un signe qu'il n'y a pas là un profit mais une perte.

PARACHA : BERECHIT

PARIS - ILE DE FRANCE
Entrée : 18h38 • Sortie : 19h45

Villes dans le monde

Lyon	18h33 • 19h35	Nice	18h25 • 19h28	Los Angeles	18h00 • 18h56
Marseille	18h33 • 19h36	Jerusalem	17h28 • 18h43	New-York	17h54 • 18h55
Strasbourg	18h17 • 19h22	Tel-Aviv	17h44 • 18h43	Londres	17h45 • 18h54
Toulouse	18h50 • 19h51	Bruxelles	18h27 • 19h36	Casablanca	18h39 • 19h35

Prière de respecter la sainteté de ce feuillet : ne pas le jeter ni le transporter Chabbath

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Proche de ceux qui L'appellent

Béréchit (2, 5) : « Il n'y avait encore sur terre aucune végétation car Hachem n'avait pas fait pleuvoir… »

Que signifie qu'Il n'avait pas fait pleuvoir ? Parce qu'il n'y avait pas d'homme… (Rachi).

Un certain roi, par amour pour ses sujets, décida de leur permettre de recevoir tout ce qui leur ferait envie, tout ce qu'ils voudraient leur serait accordé, mais à une condition : ils devaient présenter une requête. Quand ils présentaient leur requête, si elle était véritable et sincère, le roi ouvrait sa main et l'exauçait avec bonté. Un jour, l'un des sujets se révolta et provoqua beaucoup de dégâts. Il fut amené en jugement devant le roi, et après avoir entendu ses raisons, il fut condamné… «à recevoir à jamais sa subsistance du roi partout où il se trouverait, il n'aurait plus besoin de prendre la peine de venir au palais pour présenter sa requête». En entendant ce verdict, les serviteurs et les sujets du roi s'étonnèrent. Quel châtiment était-ce là ? Le roi, qui sentit leur étonnement, sourit et expliqua : Sachez que j'aime tous mes sujets du fond du coeur, et je sais également qu'ils m'aiment, c'est pourquoi je suis prêt à leur accorder tout ce dont ils ont besoin. Mais la condition de la requête est destinée à ce qu'ils ne rompent pas les liens d'amour qu'il y a entre nous. Je connais les besoins de chacun, et j'ai la possibilité de les combler. Tous mes trésors sont à leur disposition, mais si je permettais à chacun de prendre de ce qui se trouve devant lui, ils m'oublieraient rapidement et oublieraient ma bonté. Alors que par le biais de la requête qu'ils me présentent à chaque fois, le lien entre nous se renouvelle. Le Saint béni soit-Il a préparé tout un univers où chacun peut trouver ce qu'il cherche, mais à une condition : la prière ! Priez vers Moi, soyez reliés à Moi, renouvelons sans cesse notre amour, et J'exaucerai vos demandes, «Elargis ta bouche et Je la remplirai». N'oublions pas ! «Hachem est proche de tous ceux qui L'appellent, de quiconque L'appelle en vérité», il suffit de se relier à Lui, il suffit d'élargir la bouche pour qu'Il la remplisse.

"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"

AU "HASARD"…

Biographie : le Sforno

Rabbi Ovadya – né à Casena – Italie – en 1470, mort à Bologne en 1550.

Un des plus grands maîtres du judaïsme dans l'Italie de la Renaissance. Philosophe, médecin et professeur en sciences profanes et excellent latiniste, il enseigne à l'érudit Johann Reuclin, défenseur du Talmud face à l'apostat Pfefferkorn, la grammaire et l'hébreu. Il séjourne longuement à Rome puis à Bologne où il siège au Tribunal Rabbinique, et participe à l'implantation d'une imprimerie à Bologne. Dans son ouvrage Ohr Amim, il répond aux allégations philosophiques des Juifs et des Gentils, tente de réconcilier les pensées aristotéliciennes avec les fondements de la Torah et réfute celles incompatibles avec la Torah. Son ouvrage, Lumen Gentium, qu'il traduit en latin, s'adresse aussi aux non-Juifs. Auteur d'un commentaire sur la Torah fondé sur la logique et la morale ; Mishpat Tsèdèq, commentaire sur Job.

Torah-Box.com
Association de diffusion du Judaïsme aux Francophones dans le Monde

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Un mariage soudain

Rabbi Chaoul Wahl fut le seul Juif de toute l'histoire qui devint non seulement ministre mais même roi de Pologne, en 1686, quand il fut nommé roi "de transition" en attendant la nomination d'un autre souverain. Rabbi Chaoul avait un fils, Meïr, particulièrement vif et attachant. Quand il l'emmenait à la cour du roi, tous les courtisans se précipitaient pour entendre ses remarques brillantes et intelligentes. Même le roi avait remarqué combien Meïr était doué et, en secret, décida d'en faire son gendre. Pour cela, il envoya une lettre au pape lui demandant une "permission" spéciale de faire épouser à sa fille un Juif qu'on se hâterait, bien entendu, de convertir à la foi chrétienne.

En apprenant par hasard la nouvelle, qui avait pourtant été gardée secrète, Rabbi Chaoul fut effondré : il se doutait bien qu'"exceptionnellement", le pape serait trop heureux d'accepter la proposition. Il n'y avait plus qu'une solution pour échapper à ce danger: arranger au plus vite un mariage juif pour son fils. Mais quelle jeune fille accepterait-elle de se marier si vite, autant dire le jour-même ?

C'est alors que Rabbi Chaoul eut une idée géniale : faire épouser à son fils une femme juive malade, sur le point de mourir de sorte qu'après sa mort, Meïr puisse épouser la jeune fille qui lui conviendrait vraiment. En discutant avec des médecins juifs de Varsovie, Rabbi Chaoul découvrit ce qu'il recherchait : une femme d'âge mûr, atteinte d'une grave maladie et que les docteurs ne savaient plus comment soigner. La femme, mise au courant, accepta et, le jour même, le jeune Meïr, l'enfant prodige promis à un brillant avenir, épousa une femme déjà âgée et sur le point de mourir. Quelques jours plus tard, le roi reçut la lettre tant attendue du pape. Comme prévu, celui-ci avait accordé une "permission" exceptionnelle, mais quand le roi fit venir Rabbi Chaoul pour lui exposer la bonne nouvelle, celui-ci expliqua qu'il regrettait de ne pouvoir accepter cette aubaine parce que son fils était déjà marié, comme le prouvait le document qu'il avait apporté.

Trois années plus tard, une femme inconnue frappa à la porte de Rabbi Chaoul : "Bonjour, je suis votre bru!" Rabbi Chaoul resta cloué sur place de stupeur. Comment aurait-il pu imaginer que se tiendrait devant lui, trois ans plus tard, une femme que tous les médecins avaient condamnée ? "Effectivement, les médecins ne peuvent expliquer le miracle de ma guérison, continua la femme, mais moi j'en connais la raison.

Lorsque j'étais dans mon lit, agonisante, je n'avais plus aucun goût à la vie. Je n'avais aucune raison de combattre la maladie qui menaçait de m'emporter. Le fait de me marier avec votre fils m'a redonné courage et c'est ainsi que j'ai trouvé la force de me battre contre la fatalité". Rabbi Chaoul était atterré.
Dans ses cauchemars les plus noirs, il n'aurait pu imaginer que son fils, la prunelle de ses yeux, un érudit aussi parfait, soit le mari d'une femme âgée que nul ne connaissait. Tout le but de ce mariage avait été d'éloigner la perspective d'un incident diplomatique grave, peut-être même d'un pogrome ; et voilà qu'un autre problème surgissait ! Cachant très mal ses sentiments, Rabbi Chaoul exposa très courtoisement à "sa belle-fille" qu'effectivement, selon la Torah, elle était l'épouse de son fils mais qu'il lui conseillait d'accepter le divorce, proposant même de la dédommager très correctement avec dix mille pièces d'or. La femme qui était intelligente et de noble caractère, accepta.

On réunit rapidement, en secret, trois rabbins pour écrire l'acte de divorce. Juste avant la cérémonie, la femme demanda l'autorisation de parler quelques minutes à Meïr, son mari. Seule avec lui, elle lui-dit : "Ecoutez, je sais que les plus grands rabbins vont frapper à votre porte pour vous proposer leurs filles en mariage. Avant que nos chemins ne se séparent, je voudrais moi aussi, vous faire une proposition : épousez donc une jeune fille juive de bonne famille, pieuse, érudite et riche ! " "De qui s'agit-il ?" demanda Meïr, étonné. "De moi-même! répondit-elle. Je suis riche puisque je posséderai dix mille pièces d'or et je viens d'une bonne famille puisque je suis la fille de Rabbi Pin'has, le beau-père du célèbre Rabbi Ramo de Cracovie". Meïr était stupéfait, mais elle continua : "Après la mort de mon père, je suis tombée très malade, au bord de la mort. Soudain, vous êtes apparu dans ma vie, comme un ange venu du ciel, et vous m'avez épousée selon la loi juive : c'est alors que je me suis sentie revivre, une sève nouvelle a coulé dans mes veines. Vous m'avez donné la vie, ne me la reprenez pas. Tout dépend de vous… " Ces derniers mots touchèrent Meïr au plus profond de son cœur. Après avoir réfléchi en silence quelques minutes, il retourna dans la pièce où se trouvaient les trois rabbins : non, il ne désirait plus divorcer : " Cette femme est une orpheline, de bonne famille et je ne veux pas lui faire de peine. Je veux vivre avec elle et ensoleiller tous les jours de sa vie ! "

Tous les arguments de son père et des rabbins n'y firent rien. Meïr resta ferme dans sa décision. L'affaire arriva jusque sur le bureau du célèbre "Ramo". Rabbi Chaoul plaida: "Cette femme ne pourra sans doute plus avoir d'enfants ! Ce mariage était une erreur !" Pensif, le "Ramo" décida finalement que, si Meïr tenait vraiment à ne pas divorcer, il pouvait vivre avec elle. "Quant à son âge, continua le "Ramo", avec l'aide de D.ieu elle pourra avoir des enfants". Tout le monde se rangea à son opinion. Un an plus tard, la femme de Meïr mit au monde une fille qui s'appela Beïla.

Par la suite, Beïla épousa le célèbre Rabbi Yona Temim, qui devait devenir le chef du tribunal rabbinique de Metz et Nicholsbourg et qui rédigea le livre "Kikayone Deyona".

Traduit par Feiga Lubecki
La sidra de la semaine

UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Déménagement - Je laisse mes Mézouzot ?
(Rav Freddy ELBAZE)

J'ai quitté mon appartement il y a 3 semaines et je ne sais toujours pas si un Juif va habiter dedans ou quand une personne va habiter dedans… Que dois-je faire avec mes mezouzot ?

Si vous habitez en dehors d'Israël, vous n'avez aucune obligation de laisser les Mézouzot.

Par contre en Israël, étant donné que la majorité des habitants sonts Juifs, on ne doit pas les retirer, sauf si celles-ci sont de très bonne qualité, ou que l'on y tient fortement, on pourra alors les retirer pour les faire vérifier et laisser à la place d'autres Mézouzot.

PERLE `HASSIDIQUE

« Celui qui veut grandir en Torah devra commencer par briser tous les obstacles qui se mettent devant son chemin, et ensuite il méritera l'aide divine. »

(Rav Elyashiv)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi la Torah commence-t-elle par le récit de la création ?
2. Pourquoi le mot « bon » (TOV) n'est-il pas indiqué au deuxième jour ?
3. Pourquoi « le sixième jour » est-il écrit avec l'article défini « LE » (Hé) ?

1. Si les peuples venaient à dire à Israël: Vous avez volé la terre des Cananéens, on leur répondrait: D. qui a créé la terre la donne à qui bon Lui semble.
2. Car le travail des eaux était inachevé, il ne le sera que le troisième jour. Or un travail inachevé, incomplet n'est pas parfait et ne peut pas être qualifié de « Bon »
3. « LE » (la lettre "Hé" en hébreu) a la valeur numérique 5. D.ieu a créé le monde et a assorti cette création d'une condition: à savoir qu'Israël accepte les 5 livres (valeur numérique de "Hé") de la Torah.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org

LEAVA.fr la flamme

UniversTorah.com
Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan
INFOS | VIDEOS | DOSSIERS

Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Reponsable de la publication : Binyamin BENHAMOU